

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LA PRAIRIE

PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1478-M

---

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M  
CONCERNANT LA CIRCULATION, LE  
STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

---

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière afin de fixer la vitesse à 50 km/h pour les routes de la zone rurale de la Ville;

**ATTENDU** que le projet du présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le ...;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été donné par ... lors de la séance ordinaire du conseil tenue le ...;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1** De modifier l'annexe R.1 afin d'ajouter les routes suivantes à la liste : rang Saint-Raphaël, montée Saint-Grégoire, chemin de la Bataille Sud, chemin de la Bataille Nord, chemin de Fontarabie et chemin Lafrenière ;

**ARTICLE 2** De supprimer l'article 7.2.7 puisque celui-ci n'est plus nécessaire compte tenu qu'il n'y aura plus de route à 70 km/h sur le territoire de la Ville.

**ARTICLE 3** De supprimer l'annexe R.2 , lequel était relié à l'article 7.2.7.

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. FRÉDÉRIC GALANTAI, maire

---

Me KARINE PATTON, greffière